



SOMMAIRE

Opportunités

Notre référencement chez Cardif et Generali
Le FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

Où trouver nos fonds ?

Les plateformes disponibles pour
souscrire

Actualités

Présentation de Gedeon
« L'épargne retraite de demain »

Événements

Retour sur nos derniers événements

Où nous retrouver prochainement ?

Calendrier des événements à venir

Nos distinctions

Restez informés et connectés

« Bonne Année »

Chers Partenaires,

Nous vous adressons **nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année** ! Que 2025 soit synonyme de succès, et d'épanouissement.

Dans cette Lettre d'Actu, conçue spécialement pour vous, les différents acteurs du patrimoine, découvrez les dernières actualités de notre société, mais également des tendances marquantes du secteur.

Nos équipes restent à votre entière disposition pour vous accompagner tout au long de cette nouvelle année.

Bien à vous,



Opportunités

RÉFÉRENCIEMENT CHEZ CARDIF & GENERALI

Communication Publicitaire – Réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Le **FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION** est référencé chez nos partenaires Cardif et Generali. Une avancée significative pour nos clients, qui accèdent désormais à un fonds inspiré des portefeuilles des grandes familles françaises et européennes. Né du partenariat entre Sienna IM et Cedrus & Partners, ce fonds se distingue par une approche innovante et différenciante.

Ce nouveau fonds commun de placement à risques dit « Evergreen »⁽¹⁾, ouvert à tout moment, conçu pour investir principalement dans des entreprises situées dans les pays membres de l'OCDE et au sein de l'Union européenne. Classé article 8 selon la réglementation SFDR⁽²⁾, ce fonds intègre les critères ESG dans son processus d'investissement et présente un indicateur de risque (SRI)⁽³⁾ de 6 sur 7. La durée d'investissement recommandée est de 8 ans.

POINTS CLÉS

- > Un FCPR Evergreen avec une liquidité⁽⁴⁾ régulière, sans mécanisme d'appels de fonds
- > Une approche **multi-actifs** mixant différentes classes d'actifs à travers des fonds sous-jacents de capital investissement, qui constituent le cœur de notre portefeuille, répartis comme suit :
 - **Fonds LBO primaire, de secondaire et de co-investissement** : jusqu'à 70% de l'actif net
 - **Fonds d'infrastructure** : jusqu'à 40% de l'actif net
 - **Growth / Venture Capital** : jusqu'à 20% de l'actif net
- > Une **allocation** dynamique entre les différentes classes d'actifs en fonction de l'environnement macroéconomique

SYNTHÈSE DES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Une opportunité d'investir via des fonds, dans des sociétés non cotées
- Un fonds diversifié en termes de classes d'actifs et de thèmes d'investissement s'appuyant sur une sélection d'expertises internes ou externes au groupe
- Une valorisation bimensuelle

INCONVÉNIENTS

- Un risque de perte en capital
- Un risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés notamment
- Un blocage des parts pendant les cinq premières années à compter de la date de constitution du fonds (date de création du fonds 03/07/2024)
- Un risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus par le fonds

RESTEZ INFORMÉS



Site internet

Retrouvez toutes nos expertises et nos solutions d'investissement.



Vidéo

Découvrez la vidéo du fonds avec Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY Directeur du Développement

(1) Post période de blocage initiale de 5 ans, à compter de la date de constitution du fonds (sauf cas de déblocages autorisés dans le prospectus). La période de blocage s'achèvera le 05/07/2029. (2) Le fonds est classé article 8 selon le Règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds. (3) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. (4) L'actif du fonds est composé à hauteur de 30% d'actifs liquides. Une période de blocage de 5 ans à compter de la date de constitution du fonds ne permet pas aux investisseurs de sortir durant cette période. Après cette période, les investisseurs peuvent procéder au rachat de leur part à tout moment. Le Règlement du fonds prévoit toutefois un mécanisme de gates permettant au gérant de plafonner les rachats au-delà de 2 % minimum de l'actif net du fonds sur une période d'un mois. Le fonds offre une valorisation bimensuelle. **Principaux risques** : Risque de perte en capital, Risque lié au blocage des rachats, Risque d'illiquidité des Investissements du Fonds au sein des Fonds du Portefeuille, Risque lié à l'Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers, Risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds, Risque en matière de durabilité. Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.

Où trouver nos fonds ?

Nos fonds sont accessibles sur une sélection de plateformes et au sein de certains contrats d'assurance ⁽¹⁾ :

	CODE ISIN	APICIL INTENCIAL	CNP	CARDIF	NORTIA	BOURSE DIRECT	GENERALI	GRESHAM
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE (Part R-C)	FR001400EG93	●	●	●	●	●	●	●
SIENNA DIVERSIFIÉ FLEXIBLE MONDE (Part R-C)	FR0013424090	●	●	●	●	●	●	●
SIENNA TRÉSORERIE PLUS⁽²⁾ (Part B)	FR001400EBM4				●	●		●
SIENNA MONÉTAIRE (Part R-C)	FR0007081278				●	●		●
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION⁽³⁾ (Part A3)	FR001400LQU0			●	●		●	●

(1) Données au 01/01/2025. Les fonds sont disponibles en « AV » : Assurance Vie, ou en « CTO » : Comptes-Titres Ordinaires. (2) Réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels ne peuvent pas souscrire à ce fonds. (3) Réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Actualités

Gedeon x Sienna IM



Gedeon « l'épargne retraite de demain »

Donner un nouveau souffle à l'épargne retraite : c'est la mission ambitieuse (mais passionnante !) que l'équipe Gedeon s'est fixée dès 2022. Cette start-up lyonnaise, adossée au groupe Malakoff Humanis depuis 2024, a développé un plan d'épargne retraite 100 % digital avec une autre entité du groupe (Médicis), qui réinvente l'expérience utilisateur en rendant chaque étape fluide et intuitive, de la souscription à la gestion des versements, en passant par le choix des supports d'investissement et les éventuels transferts de contrats.

Après avoir ciblé exclusivement les entreprises avec un plan d'épargne obligatoire (PERO), Gedeon s'attaque désormais aux particuliers et notamment aux travailleurs non-salariés (TNS) avec un plan d'épargne individuel (PERIN). La nouvelle offre PERIN de Gedeon est désormais disponible auprès des CGPI.

Gedeon opère depuis son propre back-office, garantissant une exécution optimale et offrant une grande souplesse. **Pour en savoir plus : [gedeon.io](https://www.gedeon.io)**



« Notre solution répond au problème du manque de clarté et de simplicité des dispositifs d'épargne retraite existants. Grâce à une interface intuitive, une approche ludique et une bonne dose de pédagogie, nous permettons à nos utilisateurs de gérer facilement leur épargne retraite et de préparer leur avenir financier avec sérénité. »

Julien JACQUEMIN,
Chief Executive Officer
www.gedeon.io

Retrouvez notre Flash Spécial Sienna IM x Gedeon d'octobre 2024



Retour sur nos principaux événements : nous y étions !



Séminaire Triangl'

Madrid
Du 20 au 22 novembre 2024



Tout pour investir – BFM Business

Paris
Le 20 novembre 2024



Séminaire Generali

Chambery et Grenoble
Le 26 & 27 novembre 2024

Où nous trouver prochainement ?

Webinaire Bilan et Perspectives

16 janvier à 9h30

« Bilan économique contrasté pour 2024, la clé du succès en 2025 est-elle américaine ? »



David TAIEB
Directeur des Investissements

INSCRIPTION

De nombreux séminaires sont organisés à travers la France, offrant l'opportunité de rencontrer nos partenaires.

13 janvier

Séminaire « Loi de Finance » organisé par Generali, à Tours

16 & 17 janvier

Séminaire « Loi de Finance » organisé par Cardif, à Lyon

21 janvier

Séminaire « Loi de Finance » organisé par Generali, à Bordeaux

Nos distinctions



Sienna Investment Managers fait partie du palmarès des « **50 sociétés de gestion qui comptent- Sélection 2024** », sélectionnées par Option finance, en partenariat avec Funds Magazine et Deloitte.



Sienna Investment Managers, classée société de gestion « **Forte notoriété** » dans le classement 2024 du Magazine Décideurs – Marchés cotés avec encours supérieurs à 20 milliards d'euros d'encours.

Abonnez-vous

Tous les mois, nos gérants et experts en gestion cotée partagent leurs convictions, les dernières tendances marchés, ainsi que les temps forts économiques.

Inscrivez-vous à notre « **Lettre Marchés et Convictions** » mensuelle en **CLIQUANT ICI**.



sienna-im.com



in Suivez-nous sur LinkedIn

Contacts



Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY
Directeur du Développement
06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



Aleksander VIDA KOVIC
Chargé de Relations Investisseurs
06 61 38 34 42
aleksander.vidakovic@sienna-im.com



Lucas PRESIER
Chargé de Relations Investisseurs
06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com

AVERTISSEMENT :

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

Achévé de rédiger par les équipes LISTED ASSETS de SIENNA INVESTMENT MANAGERS le 08/01/2025